

# Périmètre DP : Moudong

## Réunion DP du 22 / 05 / 2018

Réclamations		Réponse Direction .....
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 1 – Document unique</b></p> <p>De quand date l'évaluation du document unique au sein de notre périmètre DP ?</p> <p>Quand est-il prévu une nouvelle mise à jour du document ?</p> <p>Où se trouve l'affichage aux salariés des modalités d'accès au document unique ?</p>	<p>La dernière évaluation date de 2017 et sera mise à jour fin 2018.</p> <p>Cet affichage sera effectif dans l'intranet RH partie SMSST.</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 2 – Formation SST</b></p> <p>Beaucoup de salariés disent ne pas avoir eu le renouvellement de la formation SST.</p> <p>Quand est-ce est prévu le renouvellement pour cette formation ?</p> <p>Où se trouve la liste nominative des secouristes du travail ?</p> <p>Cette liste peut-elle être affichée ?</p>	<p>3 sessions de Maintien et Actualisation des Compétences SST (renouvellement) sont planifiées pour le second semestre.</p> <p>La liste nominative des secouristes au travail est consultable à la Direction des Ressources Humaines et sera disponible sur l'intranet RH. Le préventeur est également consultable sur ce point.</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 3 – Tremblement de terre</b></p> <p>Suite à un récent tremblement de terre, certains salariés ne connaissaient pas la conduite à tenir. Quel est l'attitude à tenir en case de tremblement de terre ?</p>	<p>Des sessions de sensibilisation aux risques sismique se sont déroulées du 19 au 21 mars 2018 à Moudong.</p> <p>A l'entrée et dans les allées des sites se trouvent des panneaux de consignes sismiques.</p>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 4 – Mouvement de personnels</b></p> <p>Lors de la Réunion DP de Février 2018, vous avez confirmé que la communication allait être sollicitée pour la mise en ligne sur l'intranet des mouvements du personnel.</p> <p>Où en est ce projet ?</p> <p>A ce jour les mouvements de personnel ne sont toujours pas accessibles.</p>	<p>Techniquement, l'affichage des mouvements sur l'intranet n'a pas pu être effectué. C'est en cours.</p>

<b>Réclamations</b>		<b>Réponse Direction .....</b>
<b>CFE-CGC</b>	<p><b>Réclamation n° 5 – imposition à la source</b>  Concernant le prélèvement de l'impôt sur le salaire à la source :</p> <p>Quand pourra-t-on demander le prélèvement « standard » ?</p>	<p>Toute la démarche relevant de la déclaration est à l'initiative exclusive du salarié. C'est lui qui choisit l'option au moment de sa déclaration.</p> <p>L'employeur appliquera les taux communiqués par l'administration fiscale pour un prélèvement sur le salaire.</p> <p>Pour plus de précisions, les salariés sont invités à se rapprocher des Centres des Services Fiscaux.</p> <p>Une communication sera prochainement adressée sur la mise en place du prélèvement à la source au sein d'OCAR.</p>